

# Lignes directrices du Programme des apprenties entraîneures des Jeux du Canada 2023

## INTRODUCTION

Le Conseil des Jeux du Canada (CJC), l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) et les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE) croient fermement au rôle essentiel joué par les programmes d'apprentis dans le perfectionnement d'un entraîneur. En outre, ces programmes peuvent servir à attirer et à appuyer des groupes sous-représentés chez les entraîneurs, comme les femmes et les Autochtones. Depuis les Jeux d'été de 2005 à Regina en Saskatchewan, chaque édition des Jeux du Canada offre des programmes d'apprentis entraîneurs qui permettent aux provinces et territoires d'envoyer deux entraîneurs aux Jeux pour perfectionner leurs compétences en entraînement.

### Programme des apprenties entraîneures

Le Programme des apprenties entraîneures est le fruit d'un partenariat entre les RPTFE, le CJC et l'ACE. Ce programme permet à chaque province et territoire de faire participer deux entraîneures aux Jeux du Canada à titre d'apprenties.

## OBJECTIFS

### Programme des apprenties entraîneures

- Augmenter le nombre d'entraîneures qualifiées.
- Donner aux apprenties entraîneures la chance de participer à des jeux multisports au pays.
- Fournir aux apprenties entraîneures de meilleures occasions de perfectionnement professionnel et d'apprentissage pour les préparer à entraîner des athlètes de haut niveau et leur permettre d'atteindre un niveau de certification supérieur, au minimum celui de Compétition – Développement (certification obtenue dans les deux années suivant les Jeux).
- Permettre aux apprenties entraîneures de vivre des expériences d'entraîneure d'élite.
- S'assurer que les apprenties entraîneures sont bien préparées à jouer un rôle important lors des Jeux du Canada.

## RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats souhaités et mesurables sont déterminés en consultation avec les RPTFE, le CJC et l'ACE :

- Au moins 75 % des places disponibles du programme sont comblées.
- Les participantes suivent deux ateliers-séminaires de perfectionnement professionnel avant les Jeux.
- 100 % des apprenties participent aux ateliers de perfectionnement professionnel.
- 100 % des apprenties suivent la formation dans le contexte pertinent dans l'année suivant les Jeux.
- 75 % des apprenties obtiennent la certification dans le contexte pertinent dans les deux années suivant les Jeux.
- À long terme, 100 % des apprenties entraînent activement au niveau local, provincial, territorial ou national, en mettant à profit leur expérience acquise aux Jeux.
- 100 % des apprenties entraîneures, des mentors et des organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS) répondent à un sondage de rétroaction.
- 100 % des apprenties, mentors et OPTS évaluent le programme de façon positive et fournissent des critiques constructives pour l'améliorer.

## ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, la candidate doit remplir les critères suivants :

- être citoyenne canadienne ou résidente permanente;

- avoir de l'expérience comme entraîneure;
- avoir terminé une formation du PNCE, préférablement dans le contexte Compétition – Introduction (statut « Formé »);
- n'avoir jamais participé aux Jeux du Canada comme entraîneure;
- n'avoir jamais participé aux Jeux olympiques, aux Jeux panaméricains ou aux Jeux du Commonwealth comme entraîneure;
- ne pas avoir déjà été sélectionnée pour faire partie du personnel entraîneur d'une équipe provinciale ou territoriale pour les Jeux du Canada.

Toute exception concernant ces critères d'admissibilité doit être approuvée par le RPTFE avant l'admission de l'entraîneure au programme.

## EXIGENCES DE CERTIFICATION

- Les exigences de certification visent à s'assurer que les personnes sélectionnées sont bel et bien des apprenties entraîneures à qui le programme permettra d'acquérir de l'expérience en vue de devenir entraîneures aux Jeux du Canada.
- Selon les objectifs et les résultats attendus énoncés précédemment, les exigences du PNCE relatives à la certification pour le Programme des apprenties entraîneures sont les suivantes :
  - Certification ne dépassant pas le statut « En formation » du contexte Compétition – Développement du PNCE.
- Les entraîneures détenant le statut « Formé » ou « Certifié » dans le contexte Compétition – Développement du PNCE ne sont pas admissibles, car elles ont déjà la certification nécessaire pour être entraîneure aux Jeux du Canada.

Toute exception concernant les exigences de certification doit être approuvée par le RPTFE avant l'admission de l'entraîneure au programme.

## ÉVALUATION

À l'issue des Jeux du Canada 2023, le Programme des apprenties entraîneures sera évalué en fonction des résultats attendus établis. Certains résultats attendus ou éléments du programme pourraient être revus à la lumière de cette évaluation pour mieux refléter le déroulement du programme.

L'évaluation consistera en un recensement des actions des participantes, qui seront évaluées en fonction des résultats attendus, et un sondage auprès des apprenties entraîneures, des mentors et des RPTFE.

## ÉCHÉANCIER

L'échéancier ci-dessous a été établi en fonction des directives nationales sur les livrables et des principaux objectifs du programme. Les provinces et territoires peuvent fixer leur propre échéancier, pourvu qu'il soit conforme à ce qui suit :

### Jeux d'hiver du Canada 2023 – Île-du-Prince-Édouard

Ouverture des déclarations d'intérêt 2023 :	12 octobre 2021
Clôture des déclarations d'intérêt :	12 novembre 2021
Date limite de candidature :	17 décembre 2021
Sélection des entraîneures (date limite) :	21 janvier 2022
1 <sup>re</sup> séance de perfectionnement professionnel :	Avril 2022
2 <sup>e</sup> séance de perfectionnement professionnel :	Novembre 2022 – Conférence Petro-Canada Sport Leadership sportif
Jeux du Canada 2023 :	du 17 février au 4 mars 2023

### Sélection – Lignes directrices :

Les participantes seront sélectionnées au moyen d'un processus raisonnablement normalisé qui assure une représentation équitable des provinces et territoires et des niveaux sportifs. Il faudra toutefois faire preuve d'une certaine souplesse pour s'adapter aux circonstances propres à chaque OPTS et entraîneure.

Pour assurer la réussite du programme, l'apprentie entraîneure doit participer au volet provincial/territorial du programme pendant au moins un an, préférablement de son admission jusqu'à la fin des Jeux, ainsi qu'à tous les camps d'entraînement, camps de sélection et tournois préparatoires.

On pourrait faire appel à une expertise externe afin d'assurer l'équité du processus de sélection, particulièrement pour le jumelage entre apprenties et mentors (directeurs régionaux de l'Institut national de formation des entraîneurs (INFE) ou autres personnes, selon le cas).

Une importance particulière doit être accordée à la sélection de l'apprentie entraîneure ET de l'environnement approprié pour son perfectionnement. Aucun effort ne doit être ménagé pour assurer le meilleur jumelage apprentie entraîneure-mentor possible.

### Sélection – Processus

1. Les entraîneures souhaitant participer au programme doivent remplir un bref formulaire de déclaration d'intérêt et le soumettre à l'ACE.
2. L'ACE fournit la liste des entraîneures intéressées aux RPTFE concernés.
3. Les RPTFE envoient ensuite aux entraîneures intéressées le formulaire de candidature.
4. Une fois les candidatures dûment soumises, les RPTFE procèdent à la sélection finale avec les OPTS.

### Mentor

Un mentor sera jumelé à chaque apprentie entraîneure. Le mentor peut être membre ou non du personnel entraîneur des Jeux; s'il ne l'est pas (ce qui est préférable), il doit être nommé par l'organisme sportif.

Si possible, le mentor accompagne l'apprentie entraîneure lors des ateliers de perfectionnement professionnel.

### Perfectionnement professionnel

Les séances de perfectionnement professionnel sont essentielles au perfectionnement des apprenties entraîneures; des séances supplémentaires avec les mentors devraient être considérées comme un élément important du programme.

Deux séances de perfectionnement professionnel sont prévues au programme dans les années précédant les Jeux, en plus d'autres occasions d'apprentissage formelles et informelles (occasions de réseautage, webinaires, etc.).

### Rôle de l'apprentie entraîneure

L'apprentie entraîneure participe aux Jeux du Canada pour acquérir une expérience multisports, observer son mentor et apprendre de lui (et d'autres entraîneurs détenant la certification Comp.-Dév. du PNCE). L'apprentie entraîneure doit avoir un rôle précis et concret au sein de l'équipe. Elle ne peut pas exercer la fonction d'entraîneure comme définie dans les devis techniques des sports (c.-à-d. qu'une apprentie entraîneure ne peut pas être seconde entraîneure d'une équipe pour répondre aux exigences de présence d'une femme entraîneure). Voir deux exemples à l'annexe A.

L'apprentie entraîneure obtient une accréditation pour les Jeux, qui lui donne les mêmes droits d'accès que ceux des autres entraîneurs. En raison des règles techniques de certains sports, l'accès à des aires de compétition peut être interdit aux apprenties entraîneures. Toute réglementation propre au sport du Programme des apprenties entraîneures sera indiquée dans le devis technique une fois disponible.

## **DIRECTION, GESTION ET FINANCEMENT DU PROGRAMME**

Pour veiller à la disponibilité des ressources (financières et humaines) nécessaires au bon fonctionnement du programme,

les RPTFE en assureront la direction en partenariat avec l'ACE et le CJC pour les Jeux de 2023. Le présent document se veut un protocole d'entente entre les parties concernées pour établir clairement les rôles et responsabilités de chacune et ainsi assurer la bonne prestation du programme.

Voici un aperçu des rôles et responsabilités des partenaires du programme :

### **Conseil des Jeux du Canada (CJC)**

- Approuver les programmes des apprenties entraîneures.
- Approuver les lignes directrices des programmes des apprenties entraîneures (en collaboration avec l'ACE).
- Évaluer de façon continue les objectifs des deux programmes d'apprenties entraîneures en fonction de l'évaluation des intervenants de l'ACE.
- Promouvoir le programme (à l'externe).
- Communiquer avec les principaux intervenants (chefs de mission, ACE).
- Gérer les accréditations auprès de la société hôte.
- Veiller à la conformité des chiffres relatifs à la sélection des sports avec les exigences des programmes.
- Collaborer avec les organismes nationaux de sport (ONS) pour établir les droits d'accès accordés aux apprenties entraîneures.

### **Association canadienne des entraîneurs (ACE)**

- Approuver les lignes directrices des programmes d'apprenties entraîneures (en collaboration avec le CJC).
- Fournir du soutien aux RPTFE dans le cadre du programme.
- Évaluer de façon continue le programme avec les RPTFE, les apprenties entraîneures et les mentors.
- Fournir au CJC les évaluations à communiquer aux partenaires gouvernementaux fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Promouvoir le programme (à l'externe).
- Communiquer avec les principaux intervenants (RPTFE et CJC).
- Superviser les ateliers de perfectionnement professionnel des apprenties entraîneures et le partage des coûts.
- Préparer le matériel pour les ateliers.

### **Gouvernements provinciaux et territoriaux, représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE)**

- Assurer la direction du Programme des apprenties entraîneures.
- Mettre en place et gérer le processus de sélection des apprenties entraîneures avec les OPTS.
- Sélectionner les apprenties entraîneures.
- Partager les coûts de déplacement, d'hébergement et des repas des apprenties entraîneures et mentors pour les séances de perfectionnement professionnel\*.
- Veiller à l'évaluation continue du programme par les OPTS.
- Promouvoir le programme.
- Coordonner et faciliter le soutien local offert par les pairs aux apprenties entraîneures participant aux Jeux.
- Collaborer avec les OPTS pour assurer la conformité des apprenties entraîneures aux exigences du programme avant, pendant et après les Jeux.

### **Organismes nationaux de sport (ONS)**

- Appuyer la sélection des mentors.
- Promouvoir le programme.
- Participer au besoin à la sélection des apprenties entraîneuses et des mentors dans les provinces et territoires.
- Établir l'accès des apprenties entraîneuses à l'aire de compétition.

### **Organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS)**

- Promouvoir le programme.
- Évaluer le programme de façon continue.
- Partager les coûts de déplacement, d'hébergement et des repas des apprenties entraîneuses et mentors pour les séances de perfectionnement professionnel, au besoin.
- Financer les dépenses liées à la participation des apprenties entraîneuses à tous les camps d'entraînement, camps de sélection et tournois préparatoires avant les Jeux, si nécessaire.
- Nommer des apprenties entraîneuses et des mentors.
- Collaborer avec les RPTFE pour assurer la conformité des apprenties entraîneuses aux exigences du programme avant, pendant et après les Jeux.

### **Société hôte des Jeux du Canada**

- Promouvoir le programme.
- Fournir l'hébergement, l'accréditation et les repas pour les apprenties entraîneuses lors des Jeux (selon les quotas de participation établis; aucun coût supplémentaire possible).
- Fournir des installations pour la tenue de séminaires de perfectionnement professionnel avant et pendant les Jeux, si nécessaire.

\* Les coûts de participation de toutes les apprenties entraîneuses à l'atelier de perfectionnement professionnel doivent être répartis de manière à ce que le lieu du séminaire n'entraîne pas de coûts excessifs pour les partenaires. Les RPTFE sont responsables d'établir les procédures concernant le partage de coûts pour le Programme des apprenties entraîneuses.

### Association canadienne des entraîneurs

Andrea Johnson  
Coordonnatrice de projets, diversité et inclusion  
Association canadienne des entraîneurs  
[ajohnson@coach.ca](mailto:ajohnson@coach.ca)

### Conseil des Jeux du Canada

Aaron Bruce  
Vice-président, Sports et jeux  
Conseil des Jeux du Canada  
[abruce@canadagames.ca](mailto:abruce@canadagames.ca)

## **Exemples de quota de participation des entraîneures selon les devis techniques**

Énoncé : L'apprentie entraîneure ne peut pas exercer la fonction d'entraîneure comme définie dans les devis techniques des sports (c.-à-d. qu'elle ne peut pas être seconde entraîneure d'une équipe pour répondre aux exigences de présence d'une femme entraîneure).

### Exemple 1

Le devis technique pour le plongeon impose une limite de deux entraîneurs. Si une équipe provinciale/territoriale (P/T) comporte des plongeuses, elle doit également avoir une entraîneure. Une participante au Programme des apprenties entraîneures ne peut compter comme l'entraîneure répondant à ce critère du devis; l'apprentie entraîneure occupe un poste qui s'ajoute aux autres postes de l'équipe P/T de plongeon (c.-à-d. deux entraîneurs ET une apprentie entraîneure). Comme le stipule le devis technique, une personne ne peut être à la fois apprentie entraîneure et entraîneure-chef ou entraîneure adjointe d'une équipe P/T. Toutefois, l'apprentie entraîneure peut tout de même jouer un rôle important au sein de l'équipe.

Si l'équipe de plongeon exige la présence d'une entraîneure, et que la seule personne disponible est l'apprentie entraîneure, cette dernière peut présenter une demande d'exemption de certification d'entraîneur au Conseil des Jeux du Canada. Si la demande est acceptée, l'apprentie entraîneure devient entraîneure de l'équipe de plongeon et ne fait plus partie du Programme des apprenties entraîneures.

### Exemple 2

Le devis technique pour une équipe féminine de softball limite à deux le nombre d'entraîneurs, dont une femme. Si une équipe P/T ne nomme qu'une seule entraîneure, l'apprentie entraîneure ne pourra compter comme seconde entraîneure. L'équipe sera alors composée d'une entraîneure et d'une apprentie entraîneure.

Si l'apprentie entraîneure et l'équipe P/T le souhaitent, elles peuvent présenter une demande d'exemption de certification d'entraîneur au Conseil des Jeux du Canada. Si la demande est acceptée, l'apprentie entraîneure devient la seconde entraîneure de l'équipe et ne fait plus partie du Programme des apprenties entraîneures.

De plus, dans les deux exemples, une apprentie entraîneure peut terminer sa certification Compétition – Développement du PNCE avant la tenue des Jeux du Canada. Dans un tel cas, la personne serait encore autorisée à participer au Programme des apprenties entraîneures, mais ne pourrait pas agir à la fois comme entraîneure de l'équipe et comme apprentie entraîneure, conformément aux devis techniques des sports.

Coordonnées des RPTFE

Alberta :	Bonnie Feakes, conseillère en sport Direction du sport, de l'activité physique et des loisirs <a href="mailto:bonnie.feakes@gov.ab.ca">bonnie.feakes@gov.ab.ca</a>
Colombie-Britannique :	Kevin Bowie, directeur du développement du sport viaSport BC <a href="mailto:coaches@viasport.ca">coaches@viasport.ca</a>
Manitoba :	Susan Lamboo, gestionnaire des services aux entraîneurs Sport Manitoba Coaching <a href="mailto:Susan.lamboo@sportmanitoba.ca">Susan.lamboo@sportmanitoba.ca</a>
Nouveau-Brunswick :	Ashleigh Milani, gestionnaire de la formation des entraîneurs Entraîneur NB <a href="mailto:ashleigh@coachnb.ca">ashleigh@coachnb.ca</a>
Terre-Neuve-et-Labrador :	Doug Halliday, responsable, projets Coaching NL et SPV Sport Newfoundland and Labrador <a href="mailto:dhalliday@sportnl.ca">dhalliday@sportnl.ca</a>
Territoires du Nord-Ouest :	Rita Mercredi, conseillère en sport Sport North Federation <a href="mailto:rmercredi@sportnorth.com">rmercredi@sportnorth.com</a>
Nouvelle-Écosse :	Mike Hudson, conseiller en sport Ministère de la Santé et du Mieux-être <a href="mailto:mike.hudson@gov.ns.ca">mike.hudson@gov.ns.ca</a>
Nunavut :	Kerby Corcoran, directeur du développement Division du sport et des loisirs <a href="mailto:kcorcoran@gov.nu.ca">kcorcoran@gov.nu.ca</a>
Ontario :	Stuart McLaren, responsable principal, développement des programmes Association des entraîneurs de l'Ontario <a href="mailto:stuart@coachesontario.ca">stuart@coachesontario.ca</a>
Île-du-Prince-Édouard :	Lynn Boudreau Sport PEI <a href="mailto:lboudreau@sportpei.pe.ca">lboudreau@sportpei.pe.ca</a>
Québec :	Eric Pilote, M.Sc., Conseiller en sport Direction du sport, du loisir et de l'activité physique <a href="mailto:eric.pilote@education.gouv.qc.ca">eric.pilote@education.gouv.qc.ca</a>
Saskatchewan :	Garett Mathiason, coordonnateur du développement des entraîneurs et des officiels Coaches Association of Saskatchewan <a href="mailto:gmathiason@sasksport.ca">gmathiason@sasksport.ca</a>



Coaching Association of Canada  
Association canadienne des entraîneurs

Yukon :

Trevor Twardochleb, conseiller en sport et coordonnateur du développement des entraîneurs

Services communautaires, division du sport et des loisirs

[Trevor.Twardochleb@gov.yk.ca](mailto:Trevor.Twardochleb@gov.yk.ca)



**PROGRAMME DES APPRENTIES ENTRAÎNEURES – FORMULAIRE DE CANDIDATURE  
(Jeux du Canada 2023)****RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Prénom	
Nom	
Adresse postale	
Téléphone	
Télécopieur (s'il y a lieu)	
Adresse courriel	
Sport	
N° de PNCE	

**ADMISSIBILITÉ**

Veillez confirmer votre admissibilité au programme en cochant chaque case :

- vous êtes citoyenne canadienne ou résidente permanente;
- votre certification ne dépasse pas le statut « Formé » du contexte Compétition – Introduction ou « En formation » du contexte Compétition – Développement du PNCE;
- vous avez déjà suivi une formation du PNCE;
- vous n'avez jamais participé aux Jeux du Canada comme entraîneure;
- vous n'avez jamais participé aux Jeux olympiques, aux Jeux panaméricains ou aux Jeux du Commonwealth comme entraîneure;
- vous vous engagez à satisfaire aux objectifs et exigences du programme.

**DOCUMENTS À FOURNIR**

La candidate apprentie entraîneure doit soumettre les documents suivants à son représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs :

- une lettre de motivation précisant son expérience d'entraîneure, sa participation au sport, ses objectifs de carrière comme entraîneure et son engagement envers de futurs athlètes communautaires ou de compétition;
- une lettre de recommandation du président d'un club local ou de l'entraîneur-chef de son équipe ou club;
- une lettre de recommandation du parent d'un athlète qu'elle entraîne.

Veillez transmettre ce formulaire dûment rempli et tous les documents requis à votre représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs avant la date limite.

Merci de votre intérêt pour le programme!

\_\_\_\_\_  
Signature de la candidate

\_\_\_\_\_  
Date

**Formulaire de l'organisme provincial/territorial de sport**

**PROGRAMME DES APPRENTIES ENTRAÎNEURES**

**Jeux du Canada 2023**

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Adresse de l'organisme : \_\_\_\_\_

Superviseur (personne à contacter en cas d'urgence) : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Mentor (si autre que le superviseur) : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Adresse du superviseur (si différente) : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Téléc. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Emplacement du stage proposé : \_\_\_\_\_

**DOCUMENTS À FOURNIR**

L'**OPTS** passe en revue les demandes et choisit UNE candidate à appuyer. Il prépare pour la candidate une lettre de recommandation précisant :

- comment l'OPTS profitera de sa participation au programme;
- l'identité du mentor et la raison de ce choix, en plus d'une copie de son CV d'entraîneur, de son niveau de certification du PNCE et de toute expérience comme mentor ou responsable du développement des entraîneurs, de même que sa disponibilité pour les ateliers;
- le rôle que jouera l'apprentie entraîneure à titre de membre active du personnel entraîneur avant et pendant les Jeux du Canada;
- un aperçu des programmes d'entraînement et de compétition en préparation pour les Jeux visés par l'apprentie entraîneure;
- l'engagement financier de l'OPTS pour le projet et les coûts prévus, dont les dépenses liées à l'obtention de la certification Compétition – Développement du PNCE et à d'autres occasions de perfectionnement professionnel pouvant servir au programme;



Coaching Association of Canada  
Association canadienne des entraîneurs

REMARQUE : Les coûts liés à la participation de l'apprentie entraîneure et du mentor au séminaire de perfectionnement professionnel (p. ex. déplacement, hébergement, repas, frais d'inscription) seront divisés entre les parties concernées, comme déterminé par le RPTFE.

- comment l'OPTS continuera de faire participer régulièrement l'apprentie entraîneure à des activités provinciales une fois le programme terminé;
- les mesures que prendra l'OPTS pour favoriser le recrutement et le perfectionnement d'entraîneurs autochtones et d'entraîneures dans son sport;
- le financement des dépenses liées à la participation de l'apprentie entraîneure à tous les camps d'entraînement, camps de sélection et tournois préparatoires avant les Jeux, si nécessaire.

L'OPTS soumet la lettre de recommandation précisant les éléments ci-dessus, le CV de la candidate et les lettres de recommandation requises.

**Date limite de soumission des candidatures :**

Une fois la candidate choisie, une entente du Programme des apprenties entraîneures sera conclue entre l'OPTS, l'apprentie entraîneure et le ministère concerné.

**Veillez soumettre la candidature à :**

---

Signature du représentant autorisé

---

Date

## **Entente Programme des apprenties entraîneures**

### **ENTRE**

---

(ci-après désigné comme l'« OPTS »)

### **ET**

---

Ministère de XX

(ci-après désigné comme le « ministère »)

### **ET**

---

(ci-après désignée comme l'« apprentie entraîneure »)

### **RELATIVEMENT AU**

---

Programme des apprenties entraîneures des Jeux du Canada 2023

(ci-après désigné comme le « programme »)

## Caractéristiques générales du Programme des apprenties entraîneures

Les parties conviennent de ce qui suit au sujet du programme :

Objectifs du programme :

- Offrir aux apprenties entraîneures la chance de participer à des jeux multisports au pays.
- Jumeler les apprenties entraîneures à un mentor qui les accompagnera tout au long de la préparation pour les Jeux.
- Offrir aux apprenties entraîneures des occasions de perfectionnement professionnel qui leur permettront d'obtenir au minimum le statut « Certifié » dans le contexte Compétition – Développement du nouveau PNCE.
- Permettre aux apprenties entraîneures de côtoyer des entraîneurs de haute performance.
- S'assurer que les apprenties entraîneures sont bien préparées pour jouer un rôle concret lors des Jeux du Canada.
- Augmenter le nombre d'entraîneures qualifiées.

L'apprentie entraîneure sera intégrée au programme de l'équipe provinciale des Jeux du Canada de l'OPTS de manière progressive, positive et pédagogique. Elle sera accréditée en tant que membre à part entière du personnel entraîneur de l'OPTS aux Jeux du Canada.

Un mentor, nommé par l'OPTS, sera responsable de la supervision et de l'évaluation de l'apprentie entraîneure. En cas de changement de mentor, l'OPTS devra au préalable en aviser le ministère.

L'évaluation de l'apprentie entraîneure et toute rétroaction sur son travail seront effectuées par le mentor et l'OPTS, et consignées par écrit. En cas de résultats insatisfaisants aux évaluations, une réunion sera tenue pour discuter des mesures à prendre, dont l'éventuelle résiliation de la présente entente.

### Responsabilités du ministère

Aux termes de la présente entente, les responsabilités du ministère sont les suivantes :

- Coordonner, avec le chef de mission, le déplacement vers les Jeux, l'hébergement et les repas au Village des athlètes, l'accréditation et l'uniforme de cérémonie nécessaires.
- Assurer la participation de l'apprentie entraîneure à toutes les activités de l'équipe (avant, pendant et après les Jeux).
- Assumer sa part des coûts associés au déplacement, à l'hébergement, aux repas et aux frais d'inscription de l'apprentie entraîneure et du mentor aux séminaires de perfectionnement professionnel.

### Responsabilités de l'OPTS

Aux termes de la présente entente, les responsabilités de l'OPTS sont les suivantes :

- Intégrer l'apprentie entraîneure à l'équipe des Jeux du Canada et à son personnel entraîneur de sorte qu'elle participe aux activités prévues (sélection des athlètes et entraînement) avant et pendant les Jeux.
- Rédiger et soumettre au ministère pour révision d'ici le (date, année) une liste des activités d'apprentissage prévues pour l'apprentie entraîneure, précisant :
  - la date, le lieu, la description et les résultats attendus de chaque activité ainsi que le rôle qu'y jouera l'apprentie entraîneure;
  - la pertinence de chaque activité relativement à l'obtention de la certification Compétition – Développement du PNCE;
  - les coûts prévus (dont ceux liés au déplacement, aux repas, à l'hébergement et aux cours).

- S'assurer que le mentor fournit à l'apprentie entraîneure le soutien, la supervision et la rétroaction nécessaires.
- Conjointement avec l'apprentie entraîneure et le mentor, soumettre au ministère un rapport de fin d'année (évaluation écrite) sur la participation au programme d'ici le (**date, année**).
- Fournir une aide financière pour compenser les coûts liés à l'obtention de la certification Compétition – Développement du PNCE.
- Fournir une aide financière relativement à la participation du mentor, si nécessaire.
- Assumer sa part des coûts associés au déplacement, à l'hébergement, aux repas et aux frais d'inscription de l'apprentie entraîneure et du mentor aux séminaires de perfectionnement professionnel.
- Financer les dépenses liées à la participation de l'apprentie entraîneure à tous les camps d'entraînement, camps de sélection et tournois préparatoires avant les Jeux, si nécessaire.

### **Responsabilités de l'apprentie entraîneure**

Aux termes de la présente entente, les responsabilités de l'apprentie entraîneure sont les suivantes :

- Participer pleinement au programme et aux activités qui s'y rattachent, organisées par l'OPTS.
- Fournir une rétroaction sur chaque activité dans un rapport trimestriel au mentor et à l'OPTS, comprenant ce qui suit :
  - des renseignements techniques sur l'atteinte des objectifs d'apprentissage;
  - une réflexion critique sur sa performance et les bienfaits de l'activité d'apprentissage.
- Soumettre un rapport de fin d'année à l'OPTS et au ministère d'ici le (date, année).
- Participer à toutes les activités de perfectionnement professionnel offertes par l'OPTS, dont les séminaires.

---

**Les parties reconnaissent avoir lu les conditions, critères et responsabilités ci-dessus et les acceptent.**

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_.

Signature : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Au nom de l'OPTS : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_  
Apprentie entraîneure

Signature : \_\_\_\_\_  
Ministère \_\_\_\_\_